

ASSEMBLEE GENERALE

DOUZIEME SESSION

Documents officiels



710^o
SEANCE PLENIERE

Vendredi 25 octobre 1957,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Page

Point 69 de l'ordre du jour:

Plainte concernant des menaces à la sécurité de la Syrie
et à la paix internationale (*suite*)..... 389

Président: sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande).

POINT 69 DE L'ORDRE DU JOUR

Plainte concernant des menaces à la sécurité de la Syrie et à la paix internationale (*suite*)

1. M. TARABANOV (Bulgarie) : La paix et la sécurité des peuples du Moyen-Orient sont de nouveau menacées. La question de la situation dans cette région du monde figure de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de notre organisation, à la suite de la proposition de la Syrie. Vu la menace que constitue pour son pays la concentration à sa frontière de troupes étrangères, dont la présence n'est niée par personne, il était naturel que le Gouvernement syrien demande l'appui de l'Organisation des Nations Unies.

2. Déjà l'année dernière, notre organisation, aidée par les peuples pacifiques du monde entier, a apporté une contribution décisive à la cessation d'une autre agression dans cette région ; l'agression armée contre l'Egypte. Cette agression n'a pas réussi à faire ployer les genoux à l'Egypte. Le peuple égyptien s'est levé comme un seul homme pour défendre son indépendance politique, l'intégrité de son territoire, la paix dans le Moyen-Orient et la cause de l'indépendance des pays arabes.

3. L'agression impérialiste contre l'Egypte, entreprise par deux puissances se servant d'un tiers pays situé dans cette région, Israël, fut condamnée par l'opinion publique mondiale. Ceci a réussi à mettre fin à la fièvre belliqueuse des milieux impérialistes dans les pays agresseurs et à sauver la paix dans le Moyen-Orient.

4. Actuellement, les milieux impérialistes s'efforcent d'organiser une répétition de la tentative de l'automne dernier, afin de regagner les positions qu'ils ont perdues dans le Moyen-Orient. Les mêmes facteurs qui, l'année dernière, inspirèrent l'agression sont à la base des nouvelles tentatives pour porter un coup à la liberté et à l'indépendance des peuples du Moyen-Orient. Seule la distribution des rôles a changé.

5. L'année dernière, l'action fut menée par le Royaume-Uni et la France, avec la participation directe et active d'Israël, pays qui, à cause de sa position dans le Moyen-Orient, fut utilisé en tant qu'instrument pour le déclenchement de l'agression contre l'Egypte. Cette fois-ci, ce sont les Etats-Unis qui jouent le rôle actif dans la campagne. La victime, maintenant, c'est la Syrie, un pays qui a refusé de se soumettre au diktat des Etats-Unis d'accepter la doctrine Eisenhower, un pays qui ne veut pas être incorporé à des blocs agressifs organisés par les pays impérialistes, qui ne veut pas renoncer à

son indépendance nationale, pour laquelle il a combattu contre les impérialistes et les envahisseurs étrangers.

6. N'ayant pas pu convaincre les pays arabes du voisinage d'assumer le rôle peu enviable de déclencher une agression contre la Syrie, les Etats-Unis, d'après les informations provenant de la presse aussi bien que du Gouvernement syrien lui-même, cherchent à attribuer ce rôle à un autre pays du Moyen-Orient, à un autre voisin de la Syrie, la Turquie.

7. Cette menace directe contre la Syrie n'est que le point culminant de toute une série de manœuvres visant à préparer le terrain à une ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de ce pays, à lui imposer une politique qui irait à l'encontre de ses intérêts et de sa politique actuelle.

8. La décision du Gouvernement syrien d'effectuer certains changements dans son administration afin d'éviter la menace d'un coup d'Etat organisé et préparé de longue date par les Etats-Unis a provoqué le mécontentement des milieux impérialistes américains et suscité leur colère. Elle a provoqué une réaction violente parmi les milieux dirigeants des Etats-Unis. Aussitôt, un des grands spécialistes du Département d'Etat a été envoyé sur place pour étudier la situation et préparer une intervention ouverte dans les affaires intérieures de la Syrie, c'est-à-dire une intervention militaire directe. Pendant son pèlerinage au Moyen-Orient, M. Henderson a visité les pays voisins de la Syrie et a eu des conversations avec des chefs d'Etat de cette région dans le dessein de préparer le climat pour la discussion de plans déjà élaborés.

9. Après le retour de M. Henderson, la presse américaine a donné une très grande publicité à la mission de l'émissaire américain et aux pourparlers qu'il avait eus avec les hommes d'Etat dans le Moyen-Orient. A une conférence de presse, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis déclarait même qu'on était en train d'examiner la question de l'application de la doctrine Eisenhower à la Syrie, pays qui a résolument rejeté cette doctrine visant au rétablissement du joug colonial sur les peuples et les pays du Moyen-Orient, en l'occurrence sur la Syrie.

10. Récemment, des informations abondantes ont été publiées sur les activités subversives de M. Henderson et d'autres représentants du Département d'Etat envoyés dans le Moyen-Orient, activités toutes dirigées vers la préparation d'une guerre contre la Syrie et son gouvernement légitime et le remplacement de ce dernier par un gouvernement d'émigrés traîtres à la cause syrienne.

11. Entre-temps, les dirigeants arabes des pays voisins de la Syrie, se rendant compte que le danger menaçant ce pays pouvait facilement s'étendre à tout le monde arabe, se sont rendus à Damas afin d'y étudier la situation et de se consulter sur les mesures à prendre pour y remédier. Après cette visite, nombre de déclarations ont été faites par eux à l'appui de la cause syrienne.

Ils ont souligné en termes non équivoques que toute agression contre la Syrie serait considérée comme une agression contre tous les pays arabes. Ils relevèrent les inventions calomnieuses des Etats-Unis et de plusieurs pays occidentaux, selon lesquelles la Syrie aurait représenté un danger pour ses voisins et aurait eu des intentions agressives à l'égard de ces pays à la suite d'une infiltration communiste. Ces inventions calomnieuses furent démenties de la manière la plus catégorique par le roi de l'Arabie Saoudite qui déclara qu'il était "malvenu d'exprimer de telles pensées", et qui a ajouté qu'il condamnerait toute agression contre la Syrie et qu'il combattrait aux côtés de ses frères syriens et de tous les Arabes dans l'éventualité d'une agression contre l'indépendance de la Syrie.

12. Il est évident que la faillite des plans américains qui consistaient à entraîner les pays arabes dans une agression contre la Syrie n'a pas suffi à amener les Etats-Unis à renoncer à leurs intentions. Il ressort d'informations récentes que ce pays a persévéré dans la préparation d'une intervention militaire contre la Syrie afin d'éliminer les dirigeants syriens qui ne lui plaisent pas. Il est maintenant notoire qu'un grand nombre de troupes turques sont concentrées à la frontière de la Syrie, en provenance de tous les points de la Turquie. La concentration de ces troupes, en elle-même, crée déjà une situation tendue et provoque un réel danger d'explosion d'un conflit armé. Simultanément, des unités de la VIème escadre américaine se sont rendues en "visite amicale" dans différents ports méditerranéens ou orientaux, dans l'intention évidente d'être sur place le jour J.

13. Dans le mémorandum explicatif du Gouvernement syrien, en date du 15 octobre [4/3699], concernant la préparation par les impérialistes étrangers de la campagne contre la Syrie, il est souligné qu'une concentration de troupes turques en vue d'une invasion est en cours depuis deux semaines et que des actes de provocation sont commis par des avions militaires dans l'espace aérien de la Syrie, alors que des escarmouches incessantes et des incursions armées ont lieu sur le territoire syrien. Ces concentrations de troupes à la frontière syrienne, accompagnées d'une large et bruyante campagne de propagande, visent à préparer l'opinion publique mondiale à l'action projetée par les Etats-Unis contre la Syrie. En même temps, des déclarations belliqueuses sont faites aux Etats-Unis, aux termes desquelles la Turquie, si elle était attaquée par ses voisins, serait défendue par les Etats-Unis. Et l'on sous-entend qu'elle serait défendue aussi par tous les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.

14. Il est difficile d'imaginer que la Turquie puisse être attaquée par un pays comme la Syrie, qui est plusieurs fois plus petit qu'elle et dont les forces armées régulières ne représentent, d'après les données de la presse américaine elle-même, qu'un dixième à peu près de celles de la Turquie. Il serait intéressant de savoir, en outre, si les Etats-Unis ont demandé, et obtenu, l'accord de tous les pays membres de l'OTAN en ce qui concerne leur participation à la campagne préparée par les Etats-Unis contre la Syrie et contre le Moyen-Orient.

15. Le fait que les plans américains pour l'organisation de cette action contre la Syrie ont été démasqués a causé un certain désarroi parmi leurs organisateurs. Dans une déclaration du Département d'Etat ainsi que dans des déclarations faites par des fonctionnaires responsables de la politique étrangère des Etats-Unis, il est affirmé que ce pays n'aurait aucune intention agressive à l'égard de la Syrie, mais qu'il serait prêt à défendre la Turquie.

Contre qui les forces armées des Etats-Unis défendraient-elles la Turquie, alors que la petite Syrie n'est pas en état d'attaquer ce pays et n'y a même pas songé, tout occupée qu'elle est pour le moment à faire face aux difficultés résultant des tentatives d'ingérence des milieux impérialistes dans ses affaires extérieures?

16. Il est évident que le but de ces déclarations est de créer une tension entre les pays du Moyen-Orient et de faire naître un climat propice à une action en vue de l'exécution des mesures envisagées par les monopoles américains.

17. Bien que personne ne puisse concevoir l'idée que la Turquie soit attaquée par la Syrie, le représentant des Etats-Unis a déclaré — serait-ce accidentellement? — dans son intervention lors de la discussion générale:

"L'une des conséquences de cette situation est que la Turquie doit maintenant faire face à un danger militaire croissant . . . sur sa frontière sud où il y a une concentration massive d'armes soviétiques en Syrie." [680ème séance, par. 46.]

On s'étonne aussi de la menace proférée contre la Syrie dans la même intervention.

18. Il nous semble cependant qu'il a été difficile de convaincre les journaux, même les plus proches des conceptions du Département d'Etat, avec les explications des milieux officiels des Etats-Unis à propos des derniers événements dans le Moyen-Orient. Il leur est difficile, en effet, de tenir pour véridiques de pareilles informations. C'est pourquoi ils continuent à viser les cibles du mois dernier. C'est ainsi, par exemple, que, le 20 octobre, le *New York Times* faisait les commentaires suivant sur les activités des Etats-Unis dans le Moyen-Orient: "La faillite occidentale pourrait se transformer en victoire — on cherche la victoire! — si le régime prosoviétique — il s'agit du régime en Syrie — pouvait être renversé d'une manière ou d'une autre." N'est-ce pas là un aveu limpide des intentions des Etats-Unis et de leurs partenaires à l'égard de la Syrie?

19. Dans le même article, l'opinion unanime des pays arabes à l'égard de la politique des Etats-Unis dans le Moyen-Orient est présentée d'une manière qui fait ressortir cette politique sous un jour très défavorable. Je cite:

"Au lieu d'être invités à intervenir par les autorités et par le Gouvernement syrien, les Etats-Unis ont envoyé des armes aux voisins de la Syrie, y compris la Jordanie. Cependant le monde arabe a interprété ceci comme un effort de l'Occident en vue d'inciter les Arabes à se battre entre eux. C'est alors que le monde arabe, sous l'égide du roi Saoud, s'est rassemblé sous la bannière de l'unité arabe et a exprimé sa volonté de s'opposer à toute intervention étrangère en Syrie."

On comprend clairement de quelle intervention il s'agit, puisqu'il est question ici de la politique des Etats-Unis dans le Moyen-Orient.

20. En ce qui concerne la situation créée le long de la frontière turco-syrienne, des représentants turcs officiels ont déclaré que les mouvements de troupes ont pour objet de pourvoir à la sécurité nationale de la Turquie, et que c'est là une question intérieure au sujet de laquelle aucun étranger n'est autorisé à faire de commentaires. Sans doute. Nous concédons volontiers que des mouvements de troupes à l'intérieur de son territoire sont une affaire intérieure de tout pays souverain. Mais lorsque ces mouvements se transforment en une concentration de forces à la frontière d'un pays pacifique,

et surtout d'un petit pays, il en résulte des appréhensions dans l'Etat sur les frontières duquel cette concentration s'effectue, surtout lorsque des escarmouches ont eu lieu et que l'on a constaté des violations de l'espace aérien de cet Etat.

21. Lorsque la situation ainsi créée représente un danger grave pour la paix, ce ne sont pas seulement les deux pays voisins, mais encore tous les pays voisins qui y sont intéressés. Une telle situation intéresse aussi l'Organisation des Nations Unies dont la tâche essentielle est de sauvegarder et de consolider la paix et la sécurité. De plus, dans la déclaration du représentant de la Turquie à l'Organisation des Nations Unies, le bien-fondé de la concentration des troupes est expliqué par le souci de la Turquie à l'égard des récents événements de Syrie. Quelle est alors la valeur des arguments selon lesquels la concentration de troupes à la frontière turco-syrienne ne concerne pas la Syrie?

22. Le représentant de la Turquie a notamment déclaré que les Etats-Unis avaient le devoir de démontrer aux peuples du Moyen-Orient qu'ils étaient vraiment intéressés dans le Moyen-Orient — qui penserait qu'ils ne le sont pas? — et que le seul moyen d'unir ces peuples était de les faire entrer dans le Pacte de Bagdad. Il a ajouté ensuite que la participation des Etats-Unis au Pacte de Bagdad mènerait en premier lieu à l'adhésion à ce pacte de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite et du Liban et, en second lieu, à la liquidation par les éléments anticommunistes en Syrie du régime prosoviétique actuel dans ce pays.

23. Dans une déclaration pareille, le moins informé peut discerner les buts des monopoles financiers américains visant à incorporer les Etats et les peuples du Moyen-Orient contre leur volonté dans des pactes et blocs agressifs et à renverser les gouvernements légitimes de ces pays. Les explications sur les buts des préparatifs faits aux frontières de la Syrie sont vraiment significatives et de nature à éclairer les moins bien informés. Nous sommes évidemment en présence d'une menace contre la paix et la sécurité des pays du Moyen-Orient et pas seulement de ceux-là. Dans ces conditions, les peuples ont raison d'être soucieux de leur lendemain.

24. Les événements dans le Moyen-Orient intéressent et concernent grandement notre pays. A l'époque actuelle, toute agitation dans n'importe quelle région du monde a des répercussions rapides et directes dans tous les pays et surtout dans les pays voisins. Voilà pourquoi l'attention du peuple bulgare tout entier est concentrée sur ces événements récents du Moyen-Orient provoqués par les efforts des milieux impérialistes américains en vue de déclencher l'incendie de la guerre dans cette région.

25. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a exprimé l'inquiétude de l'opinion publique dans notre pays, inquiétude résultant de la tension créée à la frontière turco-syrienne. Le Président du Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie, parlant des déclarations communes faites récemment par le Gouvernement bulgare et d'autres gouvernements, a dit, il y a quelques jours seulement :

“Notre opinion unanime est qu'une guerre dans cette partie du monde ne peut pas rester isolée. Elle créerait un danger réel de déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale. C'est pourquoi nous avons exprimé d'une manière unanime notre résolution de lutter avec toutes nos forces pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans les Balkans, dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient, paix et sécurité

qui sont d'un intérêt vital pour nous. C'est pourquoi nous approuvons entièrement l'avertissement clair et catégorique du Gouvernement soviétique au Gouvernement turc à propos des menaces contre la Syrie et de la concentration de troupes turques aux frontières de la Syrie pacifique. Le Gouvernement turc doit tenir compte de cet avertissement et ne pas se laisser aller dans la voie de l'agression qui mènerait inévitablement la Turquie elle-même à la catastrophe.”

26. Le peuple bulgare est vitalement intéressé à la sauvegarde et à la consolidation de la paix dans le Moyen-Orient. Il est prêt à appuyer toute initiative visant à éliminer la tension dans cette région ainsi que toute mesure tendant à calmer les passions enflammées par les activités provocatrices des milieux impérialistes américains. L'opinion publique bulgare partage l'inquiétude et le souci exprimés par le Gouvernement soviétique concernant la situation dangereuse qui menace la paix dans le Moyen-Orient.

27. Cela est parfaitement naturel. Une aggravation de la situation dans cette région serait ressentie immédiatement et directement par tout le peuple bulgare et aurait des répercussions à l'intérieur de notre pays. Voilà pourquoi il se dresse résolument et de toutes ses forces contre la tentative de ceux qui, au moyen d'accusations inventées, essaient de troubler la paix et de remettre les peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient sous leur tutelle en rétablissant sous une nouvelle forme l'ancienne domination coloniale dans cette région.

28. Le but des impérialistes américains est de devenir les maîtres incontestés des énormes richesses naturelles du Moyen-Orient, de s'emparer des positions dont les colonisateurs britanniques et français furent écartés non sans le concours d'ailleurs des Etats-Unis, de pouvoir disposer complètement des destinées des peuples dans cette région.

29. Le grand intérêt des milieux financiers est évidemment dicté par leur aspiration à devenir les maîtres exclusifs de l'exploitation et de la distribution des richesses pétrolières du Moyen-Orient qui représentent 65 pour 100 des réserves de pétrole connues du monde, est-il déclaré. Il est facile de comprendre cette aspiration des monopoles financiers. Les profits accumulés par les compagnies américaines de pétrole par l'exploitation des gisements pétroliers du Moyen-Orient sont excessivement grands. Il est à noter que, rien qu'en 1955, les monopoles américains du pétrole ont, pour une production de 150 millions de tonnes, dépensé 240 millions de dollars seulement, tandis que les profits nés de la vente de ce pétrole sont évalués à 1.900 millions de dollars.

30. Telle est la raison d'être du grand intérêt porté à cette région par les monopoles du pétrole; voilà la cause de l'aide si généreusement offerte par les Etats-Unis aux pays du Moyen-Orient sous la forme d'assistance militaire, technique et autre, ou dans le cadre de la nouvelle doctrine Eisenhower.

31. Lorsque, après la faillite de l'agression contre l'Egypte, il devint clair que ni les Britanniques ni les Français ne seraient en état de rétablir et de garder leurs anciennes positions dans le Moyen-Orient, une vaste campagne fut lancée aux Etats-Unis contre la création d'un prétendu vide d'influence dans le Moyen-Orient à la suite de l'élimination de l'influence des anciennes puissances coloniales.

32. Les dirigeants des Etats et des peuples dans cette partie du monde ont affirmé qu'il n'existait pas de vide dans le Moyen-Orient et que, même si un tel vide pou-

vaient apparaître en quelque pays que ce soit, les peuples de cette région, n'étant pas des peuples mineurs, seraient en mesure de le remplir eux-mêmes; mais ces déclarations n'ont pas convaincu les monopoles intéressés ni les cercles dirigeants des Etats-Unis. Ils n'ont pas voulu comprendre que ces peuples sont devenus majeurs, qu'ils ont grandi dans la lutte pour la liquidation de la domination coloniale et pour la conquête de la liberté et de l'indépendance de leur pays. L'expérience historique qu'ils ont acquise leur a appris à prendre eux-mêmes leur décision.

33. C'est donc contre la volonté de ces peuples qu'a été créée la doctrine Eisenhower tendant à établir une nouvelle forme de domination coloniale dans le Moyen-Orient et à replacer ces peuples sous la pleine dépendance économique et politique des détenteurs des monopoles américains. Les tentatives pour imposer une nouvelle domination coloniale aux peuples du Moyen-Orient sont camouflées sous le prétexte, bien-sonnant à certaines oreilles mais aussi bien usé, de préserver les peuples d'une "infiltration communiste" éventuelle.

34. C'est là une vieille méthode employée une infinité de fois dans la lutte contre le mouvement de libération nationale des peuples, pour briser leurs efforts en vue de rejeter les chaînes du colonialisme et de consolider leur indépendance nationale. Partout, la lutte des peuples contre les colonisateurs et la domination coloniale, la lutte pour la conquête de la liberté ou la consolidation de l'indépendance nationale est qualifiée d'activité communiste par les puissances coloniales intéressées. Tout désir de ces peuples d'obtenir de meilleures conditions de vie, toute lutte pour l'indépendance nationale est expliquée par "l'infiltration communiste".

35. Les peuples arabes, ainsi que les peuples du monde entier, le savent bien. C'est pourquoi il ne veulent plus se laisser duper et s'opposent résolument à toute manœuvre de ce genre. Ils comprennent que, sous la forme d'une lutte contre un danger imaginaire, les milieux agressifs essaient de rétablir la domination coloniale et de mettre ces pays sous leur dépendance complète. C'est la raison pour laquelle toutes les tentatives récentes pour dresser les pays arabes les uns contre les autres, selon la tristement fameuse doctrine Eisenhower, ont fait faillite.

36. D'ailleurs, nombre de constatations sont faites, dans la presse américaine, sur l'échec de la politique de la guerre froide, dont on fait de nouveau l'éloge et que l'on cherche à renflouer au moyen de la doctrine Eisenhower. Ainsi, le 18 octobre 1957, le *New York Herald Tribune* soulignait que :

"la faiblesse inhérente de la politique américaine du point de vue de son application au Moyen-Orient réside dans le fait qu'elle est moulée beaucoup trop dans le cadre de l'ancienne guerre froide contre le communisme, au lieu de faire face au nouveau problème qui consiste à comprendre et à s'adapter au nationalisme arabe. Il s'ensuit que la conduite de la diplomatie américaine et de la politique des Etats-Unis au Moyen-Orient, un an après la crise de Suez, a mené surtout à la faillite des objectifs que nous devrions nous efforcer d'atteindre".

37. Les critiques auxquelles a donné lieu la doctrine Eisenhower aux Etats-Unis ne signifient pas, cependant, que les monopoles américains ont renoncé à atteindre les buts qu'ils se sont fixés dans le Moyen-Orient. Bien au contraire, la critique est dirigée contre l'inefficacité de la doctrine pour atteindre ces buts. Par conséquent, lorsqu'on critique la doctrine, il ne s'agit nullement d'une

renonciation aux plans impérialistes pour la conquête du Moyen-Orient et l'établissement de bases militaires dans cette région. Au contraire, tous les efforts tendent précisément à ces buts. La doctrine Eisenhower est critiquée parce qu'elle n'a pas réussi à atteindre ses buts envisagés. Il s'agit de changer les méthodes, de trouver des moyens plus efficaces pour pouvoir exercer l'influence américaine, atteindre les objectifs fixés et imposer de nouveau le joug du colonialisme à ces peuples, avec toutes les conséquences néfastes qui en découleraient pour eux.

38. Tous les peuples arabes et leurs dirigeants — même ceux qui, tout d'abord, ont été amenés à adopter d'une manière ou d'une autre cette doctrine, soit ouvertement, soit d'une manière discrète mais constante — s'opposent actuellement à son application, à ses effets nuisibles dans les pays arabes. Cette constatation a été faite clairement par le journal égyptien *Al Goumhouriya* qui écrivait récemment que "la doctrine Eisenhower représente une politique plus sinistre que celle de l'impérialisme anglais".

39. Des déclarations et des positions des dirigeants des pays arabes on doit tirer la conclusion qu'ils évaluent à leur juste valeur les tentatives des impérialistes pour transformer le Moyen-Orient en un foyer permanent de discorde, en un baril de poudre. Les buts de cette politique — notamment l'incorporation de pays arabes dans des blocs agressifs organisés sous l'influence et sur l'ordre des monopoles américains, l'élimination, au moyen de complots ou de pressions militaires, de dirigeants qui défendent l'indépendance et la liberté des peuples arabes, l'établissement d'une domination complète des monopoles américains sur les richesses naturelles de ces pays et la transformation du Moyen-Orient en base militaire contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire — sont parfaitement clairs pour les masses populaires dans cette région.

40. On a essayé, ici, de qualifier de propagande les accusations portées par l'Union soviétique et selon lesquelles la concentration de troupes à la frontière syrienne crée un danger de guerre imminente dans le Moyen-Orient. Comment? Est-ce de la propagande le souci légitime qu'a chaque Etat de veiller à ce que la paix ne soit pas troublée au voisinage de ses frontières? Si c'était de la propagande, pourquoi les Etats-Unis, après avoir acquiescé d'emblée à la demande légitime du Gouvernement syrien d'envoyer une commission d'enquête sur place, ont-ils entrepris une série de manœuvres pour en retarder la nomination et l'envoi? Sont-ils devenus, eux les grands amateurs d'envoi de commissions d'enquête même là où il n'y en a pas besoin — surtout là où il n'y en a pas besoin — des adversaires des commissions d'enquête précisément là où il en faut réellement?

41. Pourquoi tous ces efforts pour envoyer des médiateurs là où il n'y en a pas besoin? Le Gouvernement syrien ne demande rien d'autre qu'une constatation du fait qu'il y a des concentrations de troupes à ses frontières et l'adoption de mesures pour que ces troupes se retirent et ne troublent plus la paix dans cette région. Au lieu de cela, on fait des efforts pour envoyer des médiateurs. Mais il n'y a pas de question sur laquelle il soit nécessaire d'avoir une médiation. Le Gouvernement syrien l'a clairement déclaré. Si on doit demander à ceux qui troublent la paix de s'abstenir d'agir ainsi, l'Assemblée générale est suffisamment qualifiée pour le faire elle-même, sans médiation aucune.

42. S'il s'agit de faire pression sur le Gouvernement syrien pour accéder aux vœux des Etats-Unis, c'est une autre question. Mais alors il faudrait le dire clairement ici, il faudrait avouer que l'on veut exercer une pression sur le Gouvernement syrien, sur le gouvernement d'un pays souverain et indépendant.

43. Si l'on veut réellement préserver et consolider la paix au Moyen-Orient, il faut laisser les peuples de cette région — et surtout les peuples arabes — régler eux-mêmes leurs affaires intérieures, ainsi que toutes les questions qui se posent entre eux. C'est le seul moyen d'établir des conditions propres à dissiper le climat de menaces de guerre créé par les manœuvres américaines dans cette région.

44. Les déclarations des dirigeants officiels de la politique étrangère des Etats-Unis, selon lesquelles la doctrine Eisenhower viserait à préserver la paix au Moyen-Orient, sont en pleine contradiction avec leurs actes. Si leur intention est réellement de sauvegarder la paix au Moyen-Orient, s'ils désirent sincèrement laisser les peuples régler eux-mêmes leurs propres affaires, pourquoi essaient-ils d'implanter l'influence américaine dans cette région du monde? Est-il nécessaire d'y implanter une influence étrangère? N'est-il pas suffisant qu'y existent l'influence des peuples arabes, la culture des pays arabes qui peuvent régler leurs affaires eux-mêmes?

45. Si le but de la politique des Etats-Unis est de préserver la paix au Moyen-Orient et d'éliminer un foyer de guerre dans cette région, pourquoi les milieux dirigeants des Etats-Unis continuent-ils de refuser d'accepter la proposition de l'Union soviétique invitant les quatre grandes puissances à faire une déclaration de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays arabes, à abandonner les tentatives en vue d'entraîner ces pays dans des blocs militaires, à mettre fin aux envois d'armes à destination de ces pays et à procéder à la liquidation des bases militaires étrangères situées sur le territoire de ces pays?

46. Il ne fait aucun doute que les propositions de l'Union soviétique visant à mettre fin à toute influence étrangère, à toute immixtion étrangère dans les affaires intérieures des pays du Moyen-Orient et dans leurs rapports mutuels ne plaisent pas aux monopoles étrangers ni à certains cercles gouvernementaux dans les pays occidentaux. La mise en application de ces propositions couperait réellement toute possibilité de retour de leur domination coloniale sur cette partie du monde; elle éliminerait la possibilité de maintenir une tension dans les relations entre les pays de cette région; elle ne permettrait pas que cette région soit transformée en base d'agression impérialiste.

47. Ceux qui essaient de pousser les peuples du Moyen-Orient sur la voie de l'hostilité mutuelle, de susciter des conflits dans cette région pour satisfaire leurs intérêts purement égoïstes ne comprennent-ils pas qu'à l'époque actuelle du développement de l'humanité il est difficile, sinon impossible, de limiter les conflits locaux? N'est-il pas clair qu'une troisième guerre mondiale causerait des souffrances inouïes, des destructions matérielles immenses et des millions de victimes? N'est-il pas clair qu'une telle guerre n'épargnerait aucun pays, pas même les pays et les peuples dont certains des milieux dirigeants s'efforcent actuellement d'allumer l'incendie de la guerre au Moyen-Orient?

48. Pleinement conscient qu'une nouvelle guerre au Moyen-Orient s'étendrait immédiatement aux pays voisins et se transformerait en une nouvelle guerre mondiale, exprimant ses sentiments les plus sincères et ses

désirs les plus sacrés qui correspondent à ceux des peuples du monde entier en vue de préserver la paix, le peuple bulgare estime qu'il est grand temps de prendre des mesures immédiates pour mettre fin aux activités subversives dirigées contre l'indépendance des pays arabes et, en particulier, contre la sécurité et l'indépendance nationales de la Syrie.

49. Il est tout à fait naturel, dans ces conditions, que la délégation bulgare accorde un appui chaleureux et résolu à la proposition du Gouvernement de la Syrie tendant à nommer immédiatement une commission des Nations Unies pour étudier sur place la situation créée à la frontière turco-syrienne et pour recommander les mesures nécessaires au rétablissement de la tranquillité au Moyen-Orient et à cette frontière. La paix et la sécurité des peuples dans cette région, ainsi que la paix à travers le monde, seront d'autant mieux préservées que seront plus rapides et plus résolues les mesures prises à cette occasion par l'Organisation des Nations Unies.

50. M. OSMAN (Soudan) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais exposer brièvement la position de ma délégation sur ce problème.

51. La Syrie est un Etat indépendant et souverain, membre de notre grande famille de nations. Il s'ensuit, en premier lieu, qu'elle doit remplir de bonne foi les obligations que les Etats Membres ont assumées aux termes de la Charte. Les Membres de l'Organisation sont tenus de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques et de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. A cette fin, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat.

52. Il est peut-être vrai qu'aucun incident sérieux ne s'est encore produit aux frontières syriennes. Néanmoins, chaque Etat a l'obligation de veiller à ce qu'en aucun cas son intégrité territoriale et la sécurité de sa population ne courent de risques. Il est bon qu'un Etat demeure sur ses gardes et soit prompt à agir, avant qu'il ne soit trop tard, pour éviter de se trouver dans une situation qui, sans aucun doute possible, recèle un danger imminent.

53. C'est là, pour autant que je puisse juger, la façon dont le Gouvernement syrien envisage la situation. Et ce sont là, à mon avis, les considérations qui l'ont poussé à prendre les mesures pacifiques qu'il a adoptées pour se prémunir contre toute éventualité. Il est hors de doute qu'en adressant cette plainte à l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement syrien a agi de la façon la plus conciliante que lui permettait le souci de sa légitime défense devant les concentrations et les mouvements de troupes enregistrés le long de la frontière turco-syrienne, indépendamment des raisons qui ont motivé l'initiative du Gouvernement turc. Le Gouvernement syrien s'efforce délibérément de recourir à des moyens pacifiques dans une situation qu'il estime dangereuse et provocante, comme il l'a nettement indiqué dans son mémoire explicatif [A/3699].

54. En outre, la démarche du Gouvernement syrien est conforme au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

55. D'un autre côté, l'action qui a provoqué la plainte relève uniquement, à première vue, de la compétence du Gouvernement turc. Un Etat souverain est libre d'exercer sa juridiction exclusive sur son propre territoire, d'ordonner des mouvements de troupes à l'inté-

rieur de ses frontières comme il l'entend, où il l'entend et quand il l'entend. De même, un Etat souverain a le droit de refuser toute limitation à cette liberté, et dans les règles acceptées de droit international il y a déjà une présomption en faveur de cette liberté. Nous l'entendons tous ainsi.

56. Néanmoins, nous savons à présent que la liberté absolue des Etats appartient au passé. Nous voulons croire que nous vivons à un âge libéral par opposition à l'état de choses courant autrefois, lorsque les chefs d'Etat, et non les Etats eux-mêmes, étaient l'élément déterminant dans les relations internationales. Par conséquent, si la Syrie s'inquiète de concentrations de troupes observées le long de ses frontières, c'est le Gouvernement syrien seul qui peut en fait être légitimement en mesure de donner une interprétation et de dire si ces concentrations et ces mouvements de troupes constituent des actes hostiles menaçant la sécurité de la Syrie et de son peuple. En toute équité, c'est à la Syrie que doit incomber le fardeau de la preuve. C'est pourquoi le Gouvernement syrien a demandé que l'Assemblée générale crée une commission chargée d'enquêter et de lui faire rapport sur la situation qui règne le long de la frontière turco-syrienne.

57. Pour être justes et équitables, nous devons accorder au moins à la Syrie le bénéfice du doute au cas où nous ne pourrions accepter sa plainte telle quelle, car l'interprétation que donne le Gouvernement syrien de la situation et la manière pacifique dont il veut résoudre la question sont conformes au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte.

58. On peut évidemment soutenir, et à juste titre, que les Etats souverains sont libres de prendre toutes les mesures qu'ils jugent nécessaires pour exercer leur droit de légitime défense, qualifié de droit naturel à l'Article 51 de la Charte, mais ces Etats ne peuvent invoquer la légitime défense qu'à la condition de prouver l'immédiate et impérieuse nécessité de ces mesures. On est alors fondé à se poser la question suivante: la sécurité de la Turquie est-elle menacée, compte tenu du fait que la Syrie est un petit pays et que son potentiel militaire ne peut se comparer à celui de la Turquie? La réponse ne me paraît pas difficile. Dans les circonstances actuelles, la Syrie n'est pas en état de menacer la République de Turquie et il m'est impossible de concevoir qu'elle puisse actuellement représenter une menace pour le peuple turc.

59. On peut dire qu'une situation internationale explosive existe au Moyen-Orient pris dans son ensemble, mais c'est là un autre problème. On ne saurait évidemment le nier, car le Moyen-Orient est rapidement entraîné dans la guerre froide. Mais cette situation existait bien avant que la Syrie n'adresse à l'Organisation des Nations Unies la plainte dont nous nous occupons. Nous devons regarder en face le problème du Moyen-Orient. Ce dont les peuples du Moyen-Orient ont besoin aujourd'hui pour résoudre les nombreux problèmes fondamentaux qui se posent à eux, c'est de sympathie et de compréhension. Les peuples du Moyen-Orient estiment que leur sécurité risque d'être menacée et que leur indépendance risque d'être sapée. Leur progrès économique et social risque d'être retardé du fait de cette situation instable dans laquelle, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils se voient plongés en permanence.

60. Le Soudan, petit pays et membre de la Ligue arabe, s'inquiète profondément de la tension qui règne au Moyen-Orient. Les petites nations comme la nôtre

craignent que les grandes puissances, dont les intérêts s'opposent, ne transforment véritablement le Moyen-Orient en un théâtre de la guerre froide, ce qui menacerait leur existence même.

61. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation du Soudan appuie sans réserve la demande syrienne de création par l'Assemblée générale d'une commission chargée d'enquêter sur la situation existant à la frontière turco-syrienne et de faire rapport à l'Assemblée. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies ne manquera pas à l'une de ses tâches essentielles qui est d'atténuer la tension, partout où elle peut exister, et de créer un climat favorable à l'établissement et au maintien de la paix mondiale.

62. Avant de conclure, je tiens à préciser sans équivoque que la délégation et le peuple du Soudan ne sont en aucune façon animés d'hostilité, de mauvaise volonté ou de haine à l'égard du peuple ou du gouvernement turcs. Le Soudan est un petit pays qui désire entretenir des relations d'amitié avec les peuples du monde entier. Ma délégation veut aussi souligner que le peuple soudanais a suivi avec la plus vive admiration la renaissance de la Turquie moderne et les efforts déployés par le peuple turc sous la direction de Kemal Ataturk, fondateur de la Turquie moderne, et de ses successeurs. Nous connaissons les qualités de la nation turque; nous savons quel exemple elle a donné en surmontant les graves obstacles et en résolvant les problèmes épineux que lui avaient légués le passé. Ses efforts ont été remarqués dans le reste du monde, et en particulier dans les pays du Moyen-Orient.

63. Nous espérons sincèrement que la Turquie et la Syrie feront tout ce qui est en leur pouvoir pour éliminer les causes de tension et d'anxiété et revenir à des relations normales et amicales. Je n'ai aucune raison de douter que ce soit là, en fin de compte, le but que veulent atteindre la Turquie et la Syrie.

64. M. MAURER (Roumanie): A l'occasion de la discussion générale, la délégation roumaine a exprimé l'inquiétude légitime du gouvernement et du peuple roumains devant l'accentuation de la tension au Moyen-Orient et surtout devant la campagne dirigée contre la Syrie. Pour la Roumanie, les pays du Moyen-Orient, auxquels elle est liée par de traditionnelles relations économiques, politiques et culturelles, ne représentent pas seulement une région voisine de ses frontières; ils sont aussi le théâtre d'une transformation d'importance historique qui a une influence incontestable sur l'évolution entière de la vie internationale; je fais allusion à l'apparition, au renforcement et au développement des Etats arabes indépendants. Le peuple roumain sait très bien que son indépendance nationale, conquise au prix de lourds sacrifices et de longues luttes, est à la base du progrès et de la politique de paix de son Etat socialiste. C'est pourquoi le Gouvernement de la République populaire roumaine salue les progrès réalisés par les Etats arabes dans la défense et la consolidation de leur indépendance; il les salue comme une contribution importante à la cause de la paix et il estime que toute tentative pour s'opposer à ce processus historique ou en faire abstraction porte atteinte à un principe fondamental de la coopération internationale et entraîne, de ce fait, de graves conséquences pour la paix de tous les peuples.

65. Ce point de vue est entièrement conforme aux buts et aux principes de la Charte et peut seul constituer un critère permettant d'aborder, avec un sens profond des responsabilités, les problèmes du Moyen-Orient.

Ceci montre clairement pourquoi nous nous joignons à tous ceux qui ont souligné à quel point est important et urgent le problème soulevé devant l'Assemblée générale par le Gouvernement syrien. Le seul fait que le Gouvernement d'un Etat Membre se soit plaint à l'Organisation des Nations Unies qu'il est menacé dans sa sécurité exige que l'Assemblée examine au plus tôt cette plainte et prenne sans retard les mesures correspondantes — et ceci d'autant plus que les faits graves présentés par le Gouvernement syrien à l'appui de sa demande sont évidents.

66. En effet, est-il besoin d'autres preuves que l'existence de la déclaration du 7 septembre 1957 du Département d'Etat des Etats-Unis, déclaration qui a officiellement donné le signal des mesures militaires contre la Syrie? Qui pourrait demander une preuve supplémentaire des envois spectaculaires d'armes américaines en Turquie, en Jordanie, en d'autres pays du Moyen-Orient, ou une nouvelle preuve des manœuvres auxquelles la VIème escadre américaine procède d'une façon démonstrative à proximité du territoire syrien ou des débarquements répétés de troupes américaines sur le territoire turc? Est-il nécessaire de prouver plus amplement les concentrations de troupes turques à la frontière syrienne, alors qu'elles n'ont pas été contestées par le représentant turc lui-même qui, d'ailleurs, n'a pas démenti non plus la déclaration si éloquente d'Ismet Inonu? De telles concentrations massives de troupes sont-elles faites à des fins défensives?

67. La Syrie menace-t-elle vraiment quelqu'un? Dans l'affirmative, comment expliquer les déclarations répétées de tous les Etats arabes que la Syrie ne menace personne et que les achats d'armes auxquels elle procède relèvent exclusivement de sa compétence? Si la Turquie était gravement menacée, comment se fait-il que M. Dulles ait été justement le premier à le signaler, le 7 septembre 1957, et que l'écho turc se soit fait entendre seulement deux semaines plus tard, le 24 septembre, lorsque M. Menderes a, pour la première fois, pris officiellement position au sujet de la Syrie?

68. Le représentant turc n'a rien dit non plus, dans son intervention, de l'existence, sur le territoire turc, d'un point d'appui pour les émigrants syriens qui ourdissent des plans visant à renverser le régime légal de la Syrie; cela n'aurait d'ailleurs pas été facile, quand la presse de tous les pays, y compris la presse américaine, publie des nouvelles concernant l'activité en Turquie de ces émigrants. Il suffit de citer Walter Lippmann, qui, dans le *New York Herald Tribune* du 17 octobre, mentionnait l'existence, sur le territoire de la Turquie, d'un centre d'intrigues composé d'émigrants syriens.

69. Aucun de ces faits ne peut être négligé par les membres de l'Assemblée générale qui doivent se prononcer sur une plainte déposée par l'un d'entre eux. Ces faits prouvent avec éloquence qu'un grave danger menace la Syrie et qu'une intervention immédiate de l'Organisation des Nations Unies est nécessaire.

70. Quant à l'argument selon lequel les mouvements de troupes turques à la frontière syrienne relèvent exclusivement de la compétence de la Turquie, il ne peut pas être retenu. Il est évident que le Gouvernement turc lui-même ne l'accepterait pas en cas de concentrations massives de troupes d'un autre Etat à sa frontière.

71. Les seules données dont l'Assemblée générale aurait encore besoin pour dissiper les doutes qui pourraient subsister et pour juger de la nature des mesures qui s'imposent concerneraient l'ampleur exacte du danger

militaire existant à la frontière syrienne. Ce n'est pas ici que ces données peuvent être trouvées; c'est uniquement à la suite d'une enquête sur place.

72. Diverses propositions ont été faites au sujet de l'organe des Nations Unies qui serait chargé d'étudier et de vérifier la situation de fait et d'en informer l'Assemblée générale. La délégation roumaine estime qu'aucune de ces propositions ne peut remplacer la mesure demandée par le Gouvernement syrien, à savoir la nomination, par l'Organisation des Nations Unies, d'une commission composée de représentants des Etats Membres.

73. Certes, un problème aussi complexe et aussi important que celui qui nous est posé exige la création d'un instrument de travail qui jouisse d'une pleine autorité. Cette pleine autorité ne peut exister que si la commission est composée de représentants des Etats Membres. De plus, cette manière de procéder est la seule qui assure à la commission une composition judiciaire et lui confère une grande et incontestable valeur.

74. Si, cependant, les Etats-Unis ne désirent pas que la commission nommée par l'Assemblée générale s'occupe de ces problèmes on n'en peut tirer d'autre conclusion que celle-ci: les Etats-Unis ne désirent pas que l'Organisation des Nations Unies puisse contribuer à résoudre le problème. Au contraire, ils tendent, sous le couvert de l'Organisation des Nations Unies, et contrairement à l'esprit de la Charte, à poursuivre leur politique de mépris de l'indépendance et des intérêts majeurs des pays arabes afin d'amplifier la crise au maximum, au moment opportun, et de lui donner le cours qu'ils désirent.

75. C'est ce qui ressort de l'examen de l'attitude des Etats-Unis à l'égard de la Syrie dans le cadre de la politique d'ensemble qu'ils mènent au Moyen-Orient. La doctrine Eisenhower, bien connue, a inspiré les mesures actuellement prises par les Etats-Unis envers la Syrie; elle est l'expression de cette politique. Dès le début, cette doctrine a été conçue hors de l'Organisation des Nations Unies et contre elle. M. Dulles ne disait-il pas, lorsqu'il expliquait le sens de la doctrine Eisenhower à la séance commune des commissions pour les relations extérieures du Sénat et des forces armées, que cette doctrine est destinée à servir "l'aspect de la situation au Moyen-Orient dont les Nations Unies ne peuvent s'occuper d'une façon adéquate".

76. Certes, par ces prémisses et par les objectifs qu'elle se propose, la doctrine Eisenhower est contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte. Elle part du concept que la division du monde en blocs militaires est inévitable, et elle se propose d'intégrer et de maintenir les Etats du Moyen-Orient dans le bloc militaire des puissances occidentales.

77. L'acharnement dont font preuve les Etats-Unis contre la Syrie, uniquement parce que celle-ci mène une politique indépendante, en dehors des blocs militaires, et qu'elle a, en conséquence, refusé d'accepter la doctrine Eisenhower, n'est-il pas significatif à cet égard?

78. Les événements de Syrie ont montré aux plus sceptiques la véritable nature de cette doctrine. Les choses sont allées si loin que les autorités américaines se permettent d'indiquer avec qui les Etats du Moyen-Orient peuvent ou non avoir des relations commerciales ou diplomatiques, où ils peuvent ou non acheter les armes nécessaires à leur défense, qui peut ou non être à la tête des armées et des états-majors; enfin, qui menace ou non la sécurité de ces Etats.

79. Bien plus, après avoir échoué dans leur tentative pour renverser le gouvernement indépendant de la Syrie grâce à des pressions politiques et économiques et même par des méthodes de subversion, après avoir échoué dans leur tentative pour briser la solidarité des peuples arabes et inciter certains pays arabes à une guerre contre la Syrie, les milieux agressifs des Etats-Unis tentent de pousser maintenant l'un de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord dans une aventure particulièrement dangereuse pour les intérêts des peuples de cette région et pour les intérêts de la paix et de la sécurité générale.

80. Dans ces conditions, peut-on être surpris du fait que les Etats-Unis et la Turquie ont cherché et cherchent peut-être encore à éviter que leur action contre la Syrie soit examinée à l'Organisation des Nations Unies et qu'ils cherchent au contraire à tout faire pour s'opposer à l'action de l'Organisation à qui on a demandé d'envoyer une commission d'enquête à la frontière turco-syrienne, comme premier pas pour prévenir une nouvelle agression contre cette région? La position des Etats-Unis fait clairement apparaître leur intention d'empêcher l'examen du problème par l'Organisation des Nations Unies, d'empêcher l'intervention de celle-ci et l'application des principes de la Charte au Moyen-Orient.

81. En d'autres termes, l'intention des Etats-Unis apparaît clairement de libérer leur politique étrangère dans cette région de l'incidence de toute obligation découlant des normes unanimement admises de la vie internationale.

82. Voilà ce qui oblige chacun d'entre nous à affirmer sa conviction que, plus que jamais, chaque Etat Membre, qu'il soit grand ou petit, doit contribuer activement, dans la mesure de ses possibilités, à défendre les principes de la Charte et à assurer leur application.

83. Dans cet esprit, le Gouvernement roumain exprime sa satisfaction devant la fidélité aux principes manifestée par l'Union soviétique dans le problème du Moyen-Orient. Après avoir fait, à plusieurs reprises, des propositions concrètes pour éliminer les causes qui entretiennent un état d'instabilité et d'effervescence belliqueuse dans cette région, après avoir prouvé, dans un esprit constructif, sa volonté de contribuer, avec les autres grandes puissances, à la création des conditions indispensables pour consolider l'indépendance et la souveraineté nationales des Etats arabes, le Gouvernement soviétique soutient de toute son autorité et de tout son prestige non seulement la cause juste de la Syrie, dont la sécurité est directement menacée à l'heure actuelle, mais aussi celle de la sécurité et de l'indépendance de tous les Etats.

84. Le Gouvernement soviétique, affirmant fermement sa décision de veiller au maintien de la paix et de la sécurité des Etats de cette région, a déclaré qu'en cas de violation des frontières syriennes et d'invasion de la Syrie par les forces turques, l'Union soviétique prendrait toutes les mesures nécessaires pour venir en aide à la victime de l'agression. En prenant ainsi résolument position, en démasquant d'une façon impitoyable, absolument incontestable, les préparatifs d'agression qui ont lieu aux frontières de la Syrie, le Gouvernement soviétique a grandement contribué, dès à présent, à faire échec à l'action guerrière projetée et à renforcer la confiance dans la possibilité qu'à notre organisation de résoudre les problèmes qui se posent à elle.

85. Un certain parallélisme entre les événements qui ont précédé l'agression anglo-franco-israélienne contre

l'Egypte et les événements dont la Syrie est aujourd'hui l'enjeu s'impose à l'Assemblée générale. Alors comme maintenant, un Etat arabe indépendant a été soumis à une pression politique et militaire de la part de certaines puissances de l'OTAN; alors comme maintenant, l'agression a été précédée d'un déchaînement de propagande sur le prétendu danger que représenterait la livraison, à des fins défensives et sur une base commerciale, d'armes soviétiques à certains Etats arabes; alors comme maintenant, ceux qui avaient l'intention d'attaquer ont procédé à leurs préparatifs sous le couvert d'engagements solennels pris à la tribune de l'Organisation des Nations Unies.

86. On sait ce qu'il est advenu ensuite. D'une part, le manque de promptitude de l'Organisation des Nations Unies pour l'examen de la plainte de l'Egypte a permis aux agresseurs de déclencher l'attaque; d'autre part, grâce à l'attitude résolue et conforme à l'esprit de la Charte prise par certaines puissances, grâce également aux mesures décidées par l'Assemblée générale, on a mis fin à l'agression et la paix a été rétablie. Le rôle positif de l'Organisation des Nations Unies a été plus qu'évident et a justement démontré l'efficacité qu'aurait eue son intervention pour éviter l'agression si l'on avait agi sans retard et dans l'esprit d'une véritable vigilance internationale.

87. C'est ce que la délégation roumaine croit de son devoir de signaler aujourd'hui à propos du problème soulevé par la plainte du Gouvernement syrien.

88. La délégation roumaine soutient la proposition du Gouvernement syrien relative à la nomination d'une commission de l'Assemblée générale qui serait chargée d'examiner sur place la situation et de faire rapport au plus tôt à l'Assemblée générale.

89. La délégation roumaine affirme la résolution de son gouvernement de participer à toute action organisée conformément à la Charte des Nations Unies afin d'empêcher l'agression et d'aider la victime d'une agression éventuelle.

90. Il est pour nous hors de doute que ces mesures créeront une atmosphère enfin favorable à l'établissement d'une politique saine, fondée sur le respect du droit des peuples de cette région à une vie libre, indépendante et prospère.

91. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Il y a trois jours, nous avons entendu un discours du représentant de l'Union soviétique [708^{ème} séance]. Il était calomnieux. Il était provocateur. Il était entièrement contraire aux idéaux de règlement pacifique, de vérité et d'intégrité auxquels cette assemblée est attachée. Dans les quelques observations que j'avais faites à la suite de ce discours, je m'étais efforcé très brièvement de lui donner la réponse qu'il méritait. Je croyais vraiment en avoir assez dit. Mais de nombreux membres m'ont demandé de répondre expressément à ce discours et, pour me rendre à leur désir, je vais maintenant faire usage du droit de réponse qui appartient à chacun de nous pour réfuter en une vingtaine de minutes les accusations de l'Union soviétique et dire sans ambages comment se présente exactement la situation à la suite de la tentative d'intimidation visant à obtenir la soumission du monde à la volonté soviétique.

92. J'avertis l'Union soviétique que ce que je vais dire ne lui plaira pas. Je répète aussi ce que j'ai dit maintes fois au cours de ces quatre dernières années: ce n'est jamais moi qui entamerai une controverse avec l'Union soviétique — et je ne l'ai jamais fait — mais je répli-

qu'rai toujours quand on lancera des accusations contre le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter. Dans le cas présent, je ne me bornerai pas à la défense. J'irai plus loin et je révélerai les vrais mobiles de l'attaque soviétique; j'exposerai ensuite la position positive et constructive des Etats-Unis en ce qui concerne le Moyen-Orient. Il n'y a pas dans cette enceinte un seul représentant — j'entends d'un gouvernement libre — qui ne se sentirait comme moi obligé de répondre, si son pays était attaqué comme le mien l'a été.

93. C'est donc en partie par égard pour l'opinion de membres de l'Assemblée que je me livre à cette réfutation, mais c'est aussi parce que je crois que la provocation est claire et que nous sommes à un moment où le franc-parler — qu'il faut peut-être parfois éviter dans une assemblée diplomatique — renforcera en fait la paix et favorisera le bien-être, la sécurité et l'indépendance des pays de cette région névralgique. C'est là ce que veulent les Etats-Unis et c'est le motif de ce que je vais dire.

94. Il y a quelque temps, l'Union soviétique a décidé de poursuivre et d'inspirer une campagne de diffamation contre les Etats-Unis à propos du Moyen-Orient. Lors de conférences de presse, dans des campagnes de propagande menées par Moscou, dans une lettre adressée au Secrétaire général, dans des conversations de couloirs et des discours à l'Organisation des Nations Unies, on a prétendu que les Etats-Unis cherchaient à provoquer la guerre au Moyen-Orient. Tout cela a été fait très habilement, de façon telle que l'Union soviétique n'ait pas à prouver la moindre de ses accusations — ce qui, bien entendu, lui serait impossible.

95. Vous avez tous entendu ces accusations. Les Etats-Unis, affirme-t-on, ont tenté de renverser l'actuel gouvernement de la Syrie. Leurs efforts à cette fin ayant échoué, les Etats-Unis auraient, selon les porte-parole de l'Union soviétique, cherché à persuader la Turquie de lancer une attaque contre la Syrie à la fin d'octobre. Depuis que M. Gromyko a conté cette fable le 10 septembre, il y a eu des variations. On a même prétendu que l'Irak, la Jordanie et le Liban se joindraient à la Turquie pour commettre l'agression. Vous avez entendu cette version. Cependant, dans tous les cas, le fond restait le même. Il s'agissait d'un "complot" américain.

96. Les représentants soviétiques nous ont déjà à plusieurs reprises parlé de "complots" américains. Il y a eu le prétendu complot contre la Hongrie. Il y a eu le prétendu complot contre la Corée du Nord, qui a servi d'écran de fumée pour masquer l'agression contre la République de Corée. Les Etats-Unis ont même été accusés d'avoir comploté contre l'Union soviétique avec l'aide du défunt et, si je puis le dire, peu regretté chef de la police secrète soviétique, Lavrenti Beria. L'hiver dernier encore, les Etats-Unis ont été accusés de se livrer à une entreprise de subversion contre les gouvernements des satellites soviétiques, accusation que l'Assemblée générale a repoussée à une écrasante majorité.

97. Chacun de ces "complots" américains a été inventé à Moscou, généralement juste après que l'Union soviétique avait été blâmée et censurée à une écrasante majorité à l'Organisation des Nations Unies.

98. Quels sont dans le cas présent les faits établis? Passons en revue les événements survenus dans les divers pays, en commençant par la Syrie. Le 12 août, les dirigeants syriens ont annoncé qu'ils avaient découvert un autre "complot" américain qui cette fois visait à renverser le Gouvernement syrien. Cette annonce a été

suiwie à Damas, dans les sphères politiques et militaires, par des changements qui, comme l'Union soviétique l'a clairement laissé entendre, étaient à son goût.

99. Le Gouvernement soviétique a envoyé d'importantes quantités d'armes à la Syrie, y compris des avions à réaction, des chars, des véhicules blindés, etc. Il n'est pas question de contester le droit qu'a tout pays d'acquiescer des armes; je tiens à le souligner. Mais nous sommes fondés à rechercher ce qui peut motiver l'envoi de quantités aussi importantes d'armes dans une zone virtuellement explosive à un moment où la situation était particulièrement tendue, car de tels envois, en de telles circonstances, accentuent inévitablement la tension. Cela tombe sous le sens.

100. A ce propos, je ne peux m'empêcher de souligner le danger qu'il y a à distribuer inconsidérément des armes à des groupes non militaires de la population d'un pays, à un moment où l'on s'efforce délibérément d'inciter le peuple dudit pays à des actes d'hostilité contre un voisin. En de telles circonstances, nul ne peut garantir qu'il ne se produira pas un incident susceptible d'avoir de graves conséquences.

101. J'en viens maintenant aux mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis. L'un de nos diplomates les plus expérimentés, M. Loy Henderson, a été prié d'avancer la date d'un voyage au Moyen-Orient prévu depuis un certain temps déjà. Il était chargé de consulter des représentants des Etats-Unis et d'autres pays et de se faire sur place une idée de la situation. Tel était l'essentiel de ses instructions et tel était le but de son voyage. Nous aimerions savoir pourquoi la susceptibilité du Gouvernement soviétique s'est tant émue du voyage de M. Henderson. L'Union soviétique aurait-elle quelque chose à craindre, quelque chose à cacher?

102. Le Gouvernement turc a, lui aussi, pris certaines mesures. En raison des activités soviétiques en Syrie et notamment de la création possible d'un dépôt d'armes soviétiques près de la frontière méridionale de la Turquie, ce pays s'est mis à renforcer ses défenses le long de la frontière syrienne. Cette initiative turque était, me semble-t-il, parfaitement raisonnable. La sécurité de la Syrie n'a été nullement menacée. Le Gouvernement turc a donné à plusieurs reprises l'assurance solennelle que ce n'était là qu'une pure précaution défensive et qu'il n'avait absolument aucune intention d'attaquer la Syrie ou d'intervenir dans les affaires intérieures syriennes.

103. La Turquie peut se flatter de la part qu'elle a prise aux travaux des Nations Unies. Elle s'est remarquablement acquittée de ses responsabilités au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Elle a fait tout ce qu'on lui a demandé de faire pour soutenir l'action des Nations Unies. Nul n'admire plus que les Etats-Unis le courage des soldats turcs qui ont combattu sous les ordres du Commandement unifié des Nations Unies pour repousser l'agression communiste en Corée. L'année dernière, lors de la répression communiste en Hongrie, la Turquie s'est rangée du côté de l'immense majorité des Nations Unies, en dépit du fait qu'elle est le voisin immédiat du gouvernement qui était en train de commettre ce crime.

104. Les Nations Unies peuvent être fières de la Turquie qui leur a apporté un ferme soutien et qui a respecté les obligations que lui imposent la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. On demandera en passant si l'on peut en dire autant de ses accusateurs.

105. Je voudrais à ce propos attirer l'attention sur quelques autres faits. Le représentant de l'Union soviétique a prétendu que: "l'état-major turc, avec l'aide de conseillers militaires américains, a élaboré des plans détaillés d'agression contre la Syrie". [708^{ème} séance, par. 110.] Je me demande si ledit représentant sait que quatre membres de l'état-major combiné turc ont récemment démissionné pour pouvoir se présenter aux élections au Parlement turc. Cela ne pourrait certainement pas se produire dans un pays qui serait "en train de préparer vigoureusement" une attaque militaire. Ma propre expérience me permet de dire qu'une campagne électorale absorbe tout votre temps.

106. Le Gouvernement de la Turquie a aussi, comme nous le savons, accepté l'offre de bons offices faits par S. M. le roi Saoud. Un pays disposé à rechercher le règlement à l'amiable de différends n'est pas un pays qui songe à la guerre.

107. J'en viens enfin au nœud de la question: le comportement de l'Union soviétique et, en particulier, sa guerre des nerfs contre la Turquie. Cependant que sa propagande l'accusait de complot contre la Syrie, l'Union soviétique a ouvertement menacé la Turquie d'annihilation et de destruction. Le 10 septembre, M. Gromyko a averti la Turquie qu'elle pourrait bien courir "à un abîme" et "qu'un grand désastre l'attend". Dans son message du 11 septembre à M. Menderes, président du Conseil de Turquie, M. Boulganine, premier ministre de l'Union soviétique, a fait allusion à une attaque soviétique éventuelle et affirmé que "de grandes calamités" attendaient la Turquie si elle ne tenait pas compte de ces avertissements. Comme d'habitude, la presse soviétique a donné la plus grande publicité à ces déclarations.

108. Fait remarquable, ces accusations contre la Turquie ont été d'abord lancées non pas à Damas mais à Moscou, quoique la Syrie fût censée être la future victime de ce complot imaginaire. Il y a là quelque chose de significatif.

109. Le 7 octobre, M. Khrouchtchev a poursuivi cette guerre des nerfs soviétique à l'occasion d'une interview accordée à un correspondant du *New York Times*. Il a dit:

"Si la guerre éclate au Moyen-Orient, nous sommes sur place et vous — entendant par là les Etats-Unis — n'y êtes pas. Quand les canons commenceront à tirer, les fusées pourraient bien commencer à partir."

C'est là, si je puis dire, une déclaration qui est à la fois agressive et, en ce qui concerne la prétendue impuissance des Etats-Unis, erronée. Précisons-le bien.

110. Le même jour, dans une autre déclaration, M. Khrouchtchev a rappelé à la Turquie qu'elle ne dispose que de peu de troupes pour défendre la frontière qui la sépare de l'Union soviétique et il l'a menacée à nouveau de la bombarder avec des fusées. Ces menaces ont été répétées par M. Gromyko le 22 octobre [708^{ème} séance].

111. Enfin, dans leur zèle inlassable, les dirigeants communistes de l'Union soviétique sont allés jusqu'à envoyer à des partis politiques d'autres pays des lettres où ils exposaient les thèses de la propagande soviétique sur les événements du Moyen-Orient et exhortaient ces partis à soutenir la politique soviétique dans cette région. Est-ce là le genre de non-intervention qu'avait dans l'esprit M. Gromyko lorsqu'il a présenté [681^{ème} séance], le 20 septembre, son projet de déclaration sur "la coexistence pacifique" [4/3573] ?

112. Toutes ces manœuvres visaient à préparer la scène comme l'Union soviétique estimait à propos de le faire pour les accusations qu'elle méditait de porter devant l'Organisation des Nations Unies. Il convient d'envisager toutes ces initiatives de l'Union soviétique dans le cadre de la politique qu'elle a suivie au Moyen-Orient au cours des deux dernières décennies.

113. Les ambitions soviétiques au Moyen-Orient sont devenues agissantes en 1939, lorsque l'Allemagne nazie et l'Union soviétique ont conclu une alliance par le pacte Ribbentrop-Molotov, de fâcheuse mémoire. En 1940, l'Union soviétique a cherché à profiter de cette alliance pour se créer une sphère d'influence dans les régions du golfe Persique et de la mer Noire, et elle a proposé au ministre des affaires étrangères d'Hitler, M. Ribbentrop, que cette zone soit "reconnue comme le centre des aspirations de l'Union soviétique".

114. Ces ambitions ont complètement échoué, mais l'Union soviétique a néanmoins poursuivi activement les mêmes objectifs après la deuxième guerre mondiale. Elle a cherché à obtenir la tutelle de la Libye. Elle a réclamé que la Turquie lui cède les régions de Kars et d'Ardahan et lui accorde une base navale dans les Dardanelles. Elle a occupé l'Iran septentrional en violant ouvertement des accords internationaux et c'est seulement grâce à l'attitude résolue des Nations Unies et à la volonté des pays libres que les forces soviétiques se sont retirées de cette région.

115. L'année 1955 a été marquée par des tentatives renouvelées de l'Union soviétique. Il semble évident que l'Union soviétique a pris alors la décision de concentrer ses efforts sur le Moyen-Orient et les pays libres d'Asie. Sa tactique est claire. D'abord, elle cherche à étendre son influence par l'exploitation psychologique des aspirations nationales légitimes des peuples, même s'il lui faut pour cela répudier temporairement les partis communistes locaux. Ensuite, lorsque des gains sont enregistrés, elle a recours à la subversion. Finalement, elle espère s'emparer du pouvoir et consolider sa position par l'agression indirecte.

116. Maintenant, le Gouvernement soviétique feint de croire que les Etats-Unis "poussent" la Turquie à attaquer la Syrie. Bien qu'il ne croie pas véritablement à cette accusation, il l'a répandue dans le monde entier et dans cette enceinte.

117. C'est pourquoi je réaffirme ici que les Etats-Unis ne poussent aucun pays à la guerre; nous sommes fermement opposés à toute agression, sous quelque forme que ce soit et d'où qu'elle vienne. Mais nous sommes en droit de demander quelle est la cause réelle du comportement de l'Union soviétique; tout concourt à montrer quels sont ses buts véritables.

118. Premièrement, en créant l'apparence d'une menace à la sécurité de la Syrie et en prétendant l'écarter, l'Union soviétique veut se poser devant le monde en sauveur des Arabes.

119. Deuxièmement, l'Union soviétique veut intimider la Turquie en la menaçant de destruction totale et nous effrayer tous, s'il vous plaît, pour que nous ne bougions pas.

120. Troisièmement, l'Union soviétique croit évidemment que ses agents et sympathisants en Syrie réaliseront des gains politiques à la faveur de la menace de guerre qui a été créée artificiellement.

121. Quatrièmement, l'Union soviétique veut ternir le nom des Etats-Unis et détruire l'amitié historique qui lie les peuples du Moyen-Orient et le peuple américain.

122. Enfin, en créant artificiellement la crainte d'un conflit, le Gouvernement soviétique espère favoriser ses desseins expansionnistes et, conformément à ses buts historiques, réduire le Moyen-Orient au statut des nations captives d'Europe orientale.

123. Tels sont donc les faits et telles sont, au sujet des intentions de l'Union soviétique, les conclusions qui découlent inéluctablement des faits et de ce que les dirigeants de l'Union soviétique ont eux-mêmes déclaré, car rien de tout ceci n'est de mon invention, tout a été puisé à la source. C'est ce même Gouvernement soviétique, dont le dossier est si laid, qui prétend maintenant accuser la grande majorité des nations non communistes et pacifiques du monde de pousser à la guerre. Voilà ce qui se passe actuellement.

124. Voici un gouvernement qui a été condamné trois fois l'année dernière par les Nations Unies pour son action en Hongrie, qui a passé outre plus de 30 fois au cours des huit dernières années aux vœux exprimés par les Nations Unies, qui a abusé 82 fois de son droit de veto à l'Organisation des Nations Unies, et qui accuse maintenant l'écrasante majorité du genre humain de vouloir la guerre.

125. Voici le gouvernement qui a connu plus de défaites que tout autre à l'Organisation des Nations Unies et qui suit la maxime du vieux politicien qui a dit: "Tout revendiquer; ne rien concéder; et, si l'on est battu, crier à la fraude."

126. Voici le violateur invétéré des lois qui voudrait non seulement passer pour un bon citoyen, mais prétend même s'asseoir à la place du juge et condamner à la prison tous ceux qui respectent les lois.

127. Voici l'incendiaire qui fait tous ses efforts pour allumer un nouvel incendie et réclame le droit de se mettre à la tête des pompiers.

128. Voici l'homme qui ne peut jamais marcher au pas dans le défilé, mais qui s'écrie: "Personne n'est au pas, sauf moi."

129. Souvenons-nous qu'il y a un an, jour pour jour, les tanks soviétiques abattaient les combattants de la liberté dans les rues de Budapest. Comparons le défi opposé par le Gouvernement soviétique aux résolutions de l'Assemblée qui exigeaient l'arrêt de la tuerie en Hongrie à l'attitude de tant d'autres Etats Membres, notamment mon pays, qui, quelques années auparavant, ont envoyé leurs hommes verser leur sang en Corée pour la défense des principes de la Charte, tandis que l'Union soviétique dirigeait et aidait le bras de l'agresseur et, comme l'a dit à l'époque un orateur devant l'Assemblée, combattait jusqu'au dernier Chinois.

130. Souvenons-nous aussi des plaintes de l'Iran en 1946 et de la Grèce en 1947. Souvenons-nous des prétendues accusations dont l'Union soviétique a saisi l'Assemblée générale année après année et qui ont été écartées par des votes à des majorités écrasantes; c'est ce que nous appelons ici "la question proposée par l'Union soviétique". Souvenons-nous de l'assassinat récent, par un fanatique communiste, du Président du Guatemala, Carlos Castillo Armas, qui s'était un jour adressé à l'Assemblée du haut de cette même tribune, et souvenons-nous de l'attentat terroriste à la bombe perpétré par les communistes à Saïgon il y a quelques jours seulement. Ces actes nous rappellent quelles méthodes l'Union soviétique est prête à utiliser.

131. Il est tragique que le Gouvernement soviétique poursuive une politique si indigne des grandes facultés créatrices de son peuple. Les éminentes réalisations des

savants soviétiques, qui méritent nos chaleureuses félicitations, prouvent combien l'Union soviétique pourrait contribuer au bonheur de l'humanité si la politique de son gouvernement était vraiment tournée vers la paix et la coopération. Espérons qu'il nous sera donné, à nous qui sommes ici aujourd'hui, de voir un jour dans la politique soviétique un progrès qui corresponde aux sentiments fondamentalement honnêtes du peuple de l'Union soviétique.

132. Les questions que nous discutons ici aujourd'hui, bien qu'elles intéressent tous ceux qui sont attachés à la liberté, intéressent plus directement les Etats arabes et les peuples arabes. Ces peuples aspirent à établir entre eux des relations plus étroites. Ce désir d'unité s'accompagne d'un désir non moins fervent d'égalité au sein de la famille des nations.

133. Les Etats-Unis, qui se sont constitués par l'union librement consentie de divers Etats, comprennent et respectent les aspirations des nations arabes. Un Américain place toujours très haut la liberté et l'unité. Nous respectons toute nation qui est véritablement libre et indépendante. Nous respectons ceux qui, de leur propre volonté, s'unissent pour le bien commun. Dans nos relations avec d'autres nations, nous croyons sincèrement que c'est lorsque nous nous rencontrons d'égal à égal que nous servons le mieux nos intérêts et les leurs.

134. C'est ce que nous voulons pour nous-mêmes et ce que nous voulons pour tous les autres. Avec la même ferveur, nous nous dresserons aux côtés de nos amis arabes pour nous opposer à ceux qui veulent les déposséder de leur liberté et trahir leurs espoirs de progrès pour servir les fins d'un nouvel impérialisme.

135. Le président Eisenhower a déclaré, le 5 janvier 1957, devant le Congrès des Etats-Unis:

"Nous avons montré, de sorte que nul ne peut en douter, que nous sommes attachés à ces principes: la force ne doit pas être employée sur le plan international à des fins d'agression et l'intégrité et l'indépendance des nations du Moyen-Orient doivent demeurer intactes... Il est généralement reconnu au Moyen-Orient, comme ailleurs, que les Etats-Unis ne cherchent à dominer aucun autre peuple, ni politiquement, ni économiquement. Notre désir est de voir autour de nous un monde de liberté, non un monde de servitude."

136. Avant de terminer, j'ajouterai ceci: les Etats-Unis ne se laisseront pas arrêter par la menace ou la diffamation et nous continuerons à offrir notre compréhension et notre appui aux nations du Moyen-Orient actuellement menacées par l'Union soviétique et dont l'Union soviétique cherche à détruire l'indépendance. Que l'on ne doute pas de notre possibilité de donner cet appui. Nous sommes forts et nos alliés sont forts. Et n'oublions pas, dans cette enceinte, que la Charte des Nations Unies est une puissante alliance contre l'agression. Elle pourrait bien devenir l'alliance la plus puissante que le monde ait jamais connue.

137. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup contribué à faire échouer les nombreuses tentatives de domination soviétique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Nous n'avons pas de motif d'être découragés. Nous devons être optimistes. Voici à quoi je pense. Je pense que l'Union soviétique n'a pu obtenir gain de cause lorsqu'elle a réclaté que la Turquie lui cède les régions de Kars et d'Ardahan. Je pense que les troupes soviétiques ont dû se retirer de l'Iran septentrional. Je pense que les communistes ont dû se désister de leur emprise sur la Grèce. Je pense que les commu-

nistes ont vainement tenté de conquérir la Corée par la force des armes. Je pense que l'on a fait échec à la tentative communiste d'expansion dans toute l'Amérique centrale à partir du Guatemala comme base de départ.

138. Ainsi, les faits réels et les mobiles qui se cachent derrière ces accusations sont parfaitement évidents pour tous ceux qui veulent les voir. Les Etats-Unis acceptent avec satisfaction l'examen de cette situation par l'Assemblée. Nous avons confiance que cet examen sera très utile pour replacer les événements dans leur juste perspective et réduire la tension que les ennemis de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient ont cherché à créer à propos de cette affaire. Nous maintiendrons la Charte et ferons confiance à Dieu.

139. M. WINIEWICZ (Pologne) [*traduit de l'anglais*] : Plusieurs raisons incitent la délégation polonaise à intervenir à propos de la question soumise par la délégation de la Syrie. Tout d'abord nous y sommes poussés par la crainte que l'évolution de la situation au Moyen-Orient, si l'on n'y prend pas garde, ne contribue à mettre davantage en péril la paix. Nous ne voulons pas non plus que la situation relative à la Syrie aggrave la tension internationale et entrave le processus de renforcement de la coexistence pacifique et constructive qui seule peut, à notre avis, assurer à l'humanité un avenir meilleur. Enfin — et ce n'est pas là la moindre raison — la Pologne, en tant que nation qui a tant souffert et subi tant d'épreuves au cours de sa longue histoire, est intéressée au premier chef à garantir à la Syrie, comme aux autres pays arabes, la liberté la plus complète dans leur développement national. Nous estimons que la question doit être envisagée dans son cadre général.

140. La plainte de la Syrie illustre d'une manière frappante une situation qui existe depuis quelque temps dans le Moyen-Orient, mais qui n'est nullement particulière à cette région. Des nations qui, après avoir connu pendant des années le régime colonial ou d'autres formes de dépendance, ont reconquis leur souveraineté ou se sont récemment libérées de l'influence étrangère et des intérêts étrangers sont l'objet de toutes sortes de menaces et de tentatives visant à leur imposer de nouvelles formes de dépendance économique et militaire, avec toutes les conséquences politiques qui en découlent.

141. La plainte de la Syrie montre combien il est nuisible et dangereux pour la coexistence pacifique des nations de s'opposer au grand processus historique de libération des peuples dépendants et de leur dénier le droit qui leur appartient, en tant que nations indépendantes et souveraines, de jouir d'une pleine liberté d'action politique. Ce processus marque l'un des grands changements historiques de notre époque. Nous devrions, à l'Organisation des Nations Unies, être particulièrement conscients de ce fait, car le droit des nations à disposer d'elles-mêmes est l'une des pierres angulaires de la Charte; plusieurs chapitres de celle-ci traitent des diverses façons dont les peuples encore dépendants peuvent progresser vers l'indépendance avec l'aide des Nations Unies.

142. Ce processus est irrévocable. Il ne peut être arrêté et encore moins renversé ou retardé. L'apparition, après la deuxième guerre mondiale, d'un aussi grand nombre de nouveaux Etats prouve que le processus est irréversible. Il suffit de regarder cette salle pour en être convaincu. Nous y voyons de nombreux représentants de pays qui, hier encore, ne jouissaient pas de l'égalité des droits. Ils prennent maintenant une part active à la vie internationale et contribuent

avec conscience et diligence à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, à la réalisation de ses buts. Il suffit aussi de rappeler la Conférence de Bandoung qui est devenue le symbole éloquent de ce processus.

143. Ce grand mouvement de transformation a notamment touché le Moyen-Orient. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter la récente théorie du prétendu "vide politique" dans cette région. Il n'existe au Moyen-Orient aucun vide politique. L'influence coloniale a disparu et les anciennes formes de dépendance s'écroulent. La vie des pays de la région gravite maintenant autour de leurs aspirations nationales et s'enrichit des efforts constructifs déployés pour édifier leur structure. Telles sont les raisons pour lesquelles il est à notre avis impossible — ou tout au moins très difficile — à ceux qui se refusent à accepter les réalités nouvelles, d'exercer une influence sur ces pays par des pressions militaires, par l'établissement de bases étrangères et par le jeu d'intérêts étrangers.

144. Toute tentative faite pour s'opposer à cette évolution équivaut donc à une intervention dans les affaires intérieures d'Etats indépendants en vue d'entraver le développement des pays du Moyen-Orient. Permettez-moi d'exprimer ici la conviction de la Pologne que les peuples du Moyen-Orient, qui ont une longue et riche histoire et des traditions culturelles millénaires, sont conscients de leurs droits et résolus à les exercer librement; ils ont montré qu'ils savaient lutter pour leur liberté.

145. La Pologne n'est pas la voisine immédiate des pays du Moyen-Orient, mais de nombreuses traditions historiques et culturelles nous lient à eux. Dans ce monde ramassé qu'est le nôtre, tout ce qui pourrait troubler gravement la paix au Moyen-Orient aurait de graves répercussions partout ailleurs. La Pologne a déjà trop souffert des dangers de guerre. Les conséquences économiques de la crise de Suez, par exemple, se sont fait lourdement sentir pour nous. Après avoir écouté le dernier orateur, qu'il me soit permis d'ajouter que la crise de Suez n'a pas pris naissance en Europe orientale.

146. La Syrie s'est engagée dans la voie de la coopération pacifique avec tous les pays. Elle s'est prononcée contre la participation à tout pacte militaire et elle a fondé sa politique étrangère sur le principe d'une neutralité absolue. Mais les événements de ces derniers mois mettent en danger la politique que la Syrie a décidé de suivre. Le mémoire explicatif syrien [*A/3699*] et les déclarations du représentant de la Syrie [*708ème séance*] nous ont donné des indications sur les importantes concentrations de troupes turques près de la frontière syrienne, sur les renforts qui arrivent constamment et sur les préparatifs d'attaque armée. Dans la lettre qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale [*A/3700*], le chef de la délégation soviétique a, de son côté, souligné la grave tension qui règne à la frontière turco-syrienne et déclaré qu'il existe un plan d'attaque éclair contre la Syrie qui ne laisserait aux Nations Unies aucune possibilité de réagir.

147. Nous avons entendu la déclaration du représentant de la Turquie [*708ème séance*]. Les assurances données par la Turquie qu'elle n'a aucune mauvaise intention à l'égard de la Syrie ne peuvent dissimuler le fait qu'elle n'a pas démenti les informations relatives à la concentration de forces armées turques à la frontière syrienne. Les assurances ne dissipent pas non plus les craintes, à nos yeux justifiées, que nous éprouvons quant aux raisons politiques et au véritable but

de ces mesures. Nous devons tenir compte du fait que la Turquie est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et du Pacte de Bagdad. Par conséquent, si un conflit éclatait à la frontière turco-syrienne, il pourrait s'élargir considérablement et entraîner l'emploi des armes les plus modernes.

148. Dans ces conditions, se souvenant des événements dont le Moyen-Orient a été le théâtre — notamment l'an dernier — l'Organisation des Nations Unies devrait considérer qu'il est important et urgent de prendre des mesures de nature à diminuer la tension et à prévenir tout incident qui puisse provoquer le déclenchement et l'élargissement d'un conflit. Tel est le devoir de l'Organisation dont, aux termes de l'Article premier de la Charte, le but principal est de maintenir la paix et la sécurité internationales, de prévenir les menaces à la paix et de réaliser l'ajustement ou le règlement des différends de caractère international.

149. La Syrie s'est adressée à nous en toute confiance dans une situation que nous ne saurions traiter à la légère et dont la gravité ne doit pas nous échapper. Ce fait a été justement souligné ici par le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, M. Fawzi, qui voudra bien m'excuser de le citer. Il a dit :

“Ce qui trouble la Syrie et ce dont elle se plaint — ce qu'elle voit de ses propres yeux à ses frontières — ce n'est pas une simple déclaration qu'une autre pourrait réfuter et qu'il serait possible d'oublier d'un cœur léger, pour peu que celui qui fait l'objet de la plainte déclare qu'il n'a pas de mauvaises intentions.”

Et il en a logiquement tiré la conclusion suivante :

“Aucun gouvernement conscient de ses responsabilités ne pourrait, dans les circonstances actuelles dont nous ne connaissons que trop la gravité, se contenter de telles déclarations et dormir sur les deux oreilles.” [708ème séance, par. 78.]

Nous ne pouvons pas non plus le faire.

150. On ne saurait prétendre que la question ne présente pas un caractère d'urgence puisque la Syrie en a saisi non pas le Conseil de sécurité, mais l'Assemblée générale. Il est exact que la Charte confère au Conseil de sécurité “la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales”. Toutefois, rien ne pouvait empêcher la Syrie de saisir l'Assemblée générale de la question. Le paragraphe 2 de l'Article 11 de la Charte donne à tous les Membres de l'Organisation le droit de saisir l'Assemblée générale de toute question “se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales”. L'Article 35 stipule expressément :

“Tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend ou une situation de la nature visée dans l'Article 34.”

La Syrie a choisi de saisir l'Assemblée générale, imposant ainsi à cet organe et à nous tous ici le devoir d'écarter le danger qui la menace.

151. Dans le cas présent, il s'agit d'une action préventive qui, par sa nature même, est beaucoup plus importante qu'une action répressive puisqu'elle vise à empêcher une effusion de sang, des destructions et une tragédie humaine.

152. Dans son mémoire explicatif, la Syrie a proposé la création d'une commission qui examinerait la situation à la frontière turco-syrienne et ferait rapport. Nous estimons que cette proposition est excellente et

nous l'appuyons. Nous pensons que cette commission devrait être créée le plus tôt possible et entreprendre aussitôt sa tâche; nous espérons que l'Organisation des Nations Unies fera tout le nécessaire pour éviter que ne se présente une situation semblable à celle qui s'est produite en Egypte il y a un an et que nous n'avons pas su prévoir à temps, avec les conséquences que l'on connaît.

153. Mais dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas seulement de mesures d'urgence à prendre pour diminuer la tension au Moyen-Orient. Il faut également créer une atmosphère internationale dans laquelle s'affirme la conviction profonde, inspirée d'une compréhension exacte des faits, que les dangers et conflits de ce genre peuvent être évités dans l'avenir si l'on respecte pleinement le principe du droit des nations à disposer d'elles-mêmes; si le droit des Etats indépendants de forger leur propre destin et de déterminer leur politique intérieure et extérieure conformément aux aspirations de leurs peuples est universellement reconnu; si des accords sont conclus sur la base de ce principe. C'est sur cela que compte la Syrie. Espérons que la sagesse requise ne fera pas défaut à l'Assemblée générale.

154. M. SCHURMANN (Pays-Bas) [traduit de l'anglais] : Lorsque, le 22 octobre, l'Assemblée générale a abordé pour la première fois le fond de la question en discussion, le représentant de la Turquie a réitéré les assurances déjà données par le Premier Ministre de son pays, affirmant que la Turquie n'a pas de desseins agressifs à l'égard d'aucun de ses voisins et qu'elle désire “voir la nation syrienne conserver son indépendance, maintenir son intégrité territoriale et arriver au bonheur et à la prospérité”. [708ème séance, par. 161.] Le représentant de la Turquie nous a également informés que S. M. le roi Saoud d'Arabie Saoudite avait gracieusement offert de jouer le rôle de médiateur entre la Turquie et la Syrie et que le Gouvernement turc avait accepté cette offre immédiatement.

155. Au cours de cette même séance, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a qualifié cette offre de stratagème pour “circonvenir l'Organisation des Nations Unies” et “pour tromper l'opinion publique” [ibid., par. 23 et 24]. Si le compte rendu sténographique n'en donnait pas la preuve, il semblerait incroyable que de telles paroles aient pu être prononcées par un représentant qui affirme par ailleurs que “l'Union soviétique ne nourrit aucun sentiment hostile à l'égard de la Turquie et du peuple turc” [ibid., par. 117] et que “le Gouvernement soviétique est fermement décidé à défendre la paix et à prévenir la guerre dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient” [ibid., par. 149].

156. La simple logique nous donnerait à penser que, si cette dernière affirmation était vraie, l'Union soviétique aurait accueilli favorablement la proposition du roi Saoud, au lieu de la considérer avec dédain et mépris. Nous ne pouvons que conclure, en conséquence, que ce qui pousse l'Union soviétique à adopter une telle attitude dans cette affaire, ce n'est pas le souci qu'elle aurait de voir régner la paix, l'unité et la prospérité dans la région en question, mais le désir d'aggraver la tension existante.

157. Qu'il en est bien ainsi, nous en avons la preuve dans le fait que M. Gromyko a jugé bon de lancer certaines accusations extravagantes et outrées et de dire :

"Non contents de pousser la Turquie dans une aventure militaire contre la Syrie, les Etats-Unis voudraient aussi y entraîner les autres Etats membres du bloc de l'Atlantique nord." [*Ibid.*, par. 122.]

158. Je tiens, en ma qualité de représentant d'un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, à protester contre ces accusations sans fondement et à déclarer catégoriquement que ni la Turquie ni aucun autre membre de cette organisation purement défensive ne nourrit de desseins agressifs à l'égard de la Syrie ou de tout autre pays.

159. C'est pour ce motif et parce que nous désirons vivement que la paix règne partout dans le monde, particulièrement sur nos frontières et sur celles de nos alliés, que nous avons été reconnaissants à S. M. le roi Saoud de la noble et généreuse initiative qu'il a prise. Non seulement ce souverain jouit du plus haut respect, mais il est parfaitement au courant des questions concernant à la fois la Syrie et la Turquie et est animé à l'égard de ces deux pays de la plus grande bonne volonté. On ne peut imaginer meilleur moyen d'écarter la méfiance qui s'est emparée de ces deux Etats voisins que la médiation de cette personnalité dirigeante du monde arabe. C'est pourquoi nous espérons que le Gouvernement syrien ne se laissera pas convaincre finalement de rejeter cette offre dont on peut attendre beaucoup.

160. D'autre part, nous sommes d'avis qu'il ne convient pas, au stade actuel, que nous entreprenions d'examiner dans le détail les causes et les symptômes du différend qui oppose la Syrie à la Turquie, surtout maintenant que le représentant des Etats-Unis a si brillamment exposé cet après-midi les faits véritables: nous sommes également d'avis que ce n'est pas en insistant davantage sur ce qui s'est passé dans cette région que l'on contribuera à créer le climat nécessaire pour que des parties à un différend soient disposées à rechercher une solution conformément à l'Article 33 de la Charte. Je m'abstiendrai donc de toute observation à ce sujet, persuadé qu'elle ne serait justifiée que s'il apparaissait, contrairement à notre vif espoir, qu'aucune tentative de médiation n'aurait finalement l'agrément de la Syrie.

161. Telle doit être, selon nous, l'attitude de tous ceux que le différend n'intéresse pas directement et dont le but est non de faire des discours insultants et incendiaires, mais de servir la cause de la paix.

162. M. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba) [*traduit de l'espagnol*]: La délégation cubaine désire définir très brièvement, étant donné l'heure à laquelle elle intervient dans le débat, son attitude à l'égard de cette question.

163. Il y a deux jours, nous avons écouté avec étonnement l'intervention du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [708^{ème} séance]; nous pensions alors que si, au lieu des mots "Turquie" et "Syrie", il avait employé les mots "Union soviétique" et "Hongrie", la délégation cubaine aurait pu souscrire à toutes ses déclarations; en effet, ce dont il accusait la Turquie, c'était de vouloir faire en Syrie exactement ce qu'a fait l'Union soviétique en Hongrie. C'est là une accusation dénuée de tout fondement, alors que les événements de Hongrie sont des faits historiques que l'Assemblée générale a reconnus à une écrasante majorité et qu'un comité spécial des Nations Unies a confirmés.

164. Pour notre part, nous ne voterions en aucun cas en faveur de la création d'une commission d'enquête parce que nous estimons qu'il n'existe aucun

précédent ni aucun indice qui justifie une telle mesure. Il ne s'agit pas ici du cas de la Hongrie, où effectivement une agression avait déjà eu lieu contre le peuple hongrois et la nation hongroise lorsque nous avons demandé et obtenu la constitution du comité d'enquête. Il est certain qu'à ce moment-là, ni l'Union soviétique ni la Syrie n'ont voté pour la création dudit comité.

165. Il y a d'autant moins de raison de constituer actuellement une commission d'enquête parce que — le fait est incontestable — la conduite de la Turquie à l'Organisation des Nations Unies a toujours été exemplaire. Jamais ce pays n'a fait l'objet d'une accusation ni au Conseil de sécurité, ni à l'Assemblée générale; jamais il n'a été accusé d'agression. Il n'a jamais cessé de respecter — tant dans le cas de la Corée que dans celui du vote sur la question de Hongrie — tous les principes de la Charte des Nations Unies; ce sont là, à notre avis, des antécédents qui excluent que, à cause d'une simple accusation qui ne repose sur aucune preuve, on essaie de nommer une commission d'enquête dont l'unique objet, selon la délégation cubaine, serait d'intervenir dans les élections qui doivent avoir lieu prochainement en Turquie. Une telle action constituerait une manœuvre déloyale, et l'Organisation des Nations Unies n'a pas à s'y prêter.

166. En outre, la délégation cubaine est très surprise que l'on prétende constituer une commission chargée d'enquêter sur les troupes syriennes qui peuvent se trouver à la frontière turco-syrienne, alors qu'il n'est absolument pas question d'enquêter sur les troupes que l'Union soviétique peut avoir à la frontière soviéto-turque, et l'on sait pourtant que ces troupes possèdent même des armes atomiques et que l'Union soviétique, dans des émissions radiodiffusées, menace chaque jour le peuple turc de l'anéantir à tout moment.

167. A notre avis, agir de cette manière serait faire une injustice flagrante. D'autre part, nous estimons que l'on n'a pas accordé toute l'importance voulue à l'intervention de S. M. le roi Saoud d'Arabie Saoudite. Nous pensons cependant qu'en l'occurrence le roi Saoud s'est strictement conformé aux principes de la Charte. Il a fait ce qu'exige avant tout la Charte, c'est-à-dire qu'il a essayé de jouer le rôle de médiateur dans ce que l'on pourrait appeler un conflit, en vue de rendre la situation parfaitement claire. On a essayé de faire croire, d'une manière ou d'une autre, que le roi Saoud n'avait pas accepté de jouer ce rôle. On a continué à examiner ici ce problème en manifestant une sorte de mépris pour l'intervention généreuse du roi Saoud; la délégation cubaine, dont le gouvernement entretient des relations diplomatiques avec l'Arabie Saoudite, estime qu'il convient de considérer cette offre de médiation avec plus de respect et plus de réflexion et que l'Assemblée ne doit en aucun cas intervenir tant que cette tentative de médiation n'a pas échoué.

168. Voici un communiqué qui vient d'être publié par la presse internationale; il est rédigé comme suit:

"S. M. le roi Saoud Ier d'Arabie Saoudite a reçu pour la seconde fois, le 24 octobre 1957 à 9 heures, le Ministre d'Etat de Turquie, M. Fatin Rustu Zorlu, et a eu avec lui un long entretien. A cet entretien ont assisté également M. Djemal Husseyini, conseiller privé du roi Saoud, et M. Irfan Karasar, ministre de la République de Turquie à Djeddah.

"Ces entretiens ont porté sur les relations turco-syriennes et sur l'offre faite par le roi Saoud, que la Turquie a acceptée. M. Fatin Rustu Zorlu a souligné l'importance que la Turquie attache au main-

tien de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie et a répété, au nom de son gouvernement, que, comme le Premier Ministre de Turquie l'a déclaré le 24 septembre 1957, son pays ne suivait en aucune façon une politique d'agression à l'égard de ses voisins, notamment de la Syrie.

"La Turquie, en dépit de l'inquiétude que lui inspire la situation en Syrie, a accepté avec reconnaissance, montrant ainsi sa bonne volonté, l'offre de médiation faite par le roi Saoud.

"Le Ministre d'Etat de Turquie, M. Fatin Rustu Zorlu, a fait savoir que la Turquie acceptait de coopérer étroitement aux efforts généreux déployés par le roi Saoud pour chercher une solution aux problèmes qui se sont posés pour les deux pays intéressés. S. M. le roi Saoud a exprimé l'espoir que l'on pourrait dissiper les doutes et les inquiétudes des deux parties, grâce à l'aide et à la coopération des Gouvernements syrien et turc et à ses propres efforts."

169. Je me demande s'il est utile et à propos que l'Organisation des Nations Unies continue à examiner cette question en méconnaissant complètement l'intervention du Roi de l'Arabie Saoudite, pays qui est un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, alors que le Roi n'a ni déclaré qu'il avait échoué, ni

renoncé à l'action dont les principes de la Charte lui font justement une obligation. Cessons de faire de la propagande, cessons d'essayer d'intervenir dans les élections turques, n'incitons personne à croire à l'existence d'une agression commise par la Turquie contre la Syrie: il n'y a jamais eu d'agression, il n'existe aucune raison qu'il y en ait une; à vrai dire, personne à l'Organisation des Nations Unies ne croit à cette agression; quant au public, il n'y croit pas non plus.

170. Essayons de régler ce différend qui sans doute existe, mais qui n'a aucun rapport avec une imminente agression militaire, au moyen des efforts et de la généreuse intervention de S. M. le roi Saoud d'Arabie Saoudite. Au cas où cette intervention échouerait, on pourrait alors avoir recours à d'autres méthodes tout en évitant — la délégation cubaine tient à bien le préciser — d'intervenir dans les affaires intérieures de la Turquie, Etat Membre de l'Organisation.

171. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Il n'y a plus d'orateurs inscrits; l'Assemblée générale va donc s'ajourner. J'exprime le souhait sincère que nous puissions mettre ce délai à profit pour réfléchir à ce problème et que nous puissions utiliser cette occasion pour recourir à une diplomatie discrète en vue de réduire la tension et de rétablir l'harmonie.

La séance est levée à 17 h. 40.